LE CONCOURS REGIONAL AGRICOLE DU NORD, A LILLE

La troisième journée a été marquée par une grande manifestation organisée à l'occasion du 25e Anniversaire de la constitution du Syndicat Agricole de l'arrondissement.

C'est aujourd'hui dimanche que M. Hennessy, ministre de l'Agriculture, viendra, au nom du gouvernement, féliciter la Société des Agriculteurs du Nord de son œuvre, dire son admiration aux éleveurs de la région, remettre à chacun des lauréats du magnifique concours, la récompense qui lui est décernée et l'engager à persévérer avec plus de volonté encore dans cette grande chose qu'est la reconstitution du cheptel français, et, parallèlement, la reconstitution agricole du Nord, de cette terre des Flandres qui a tant souffert et qui, par la volonté de ses paysans, a su reprendre la place qu'elle occupait avant guerre.

Les grandes manifestations agricoles qui se déroulent en ce moment dans la capitale des pays flamands, dans « ce centre d'union entre l'Industrie et l'Agriculture », comme disait hier M. Dompsin, conseiller municipal de Lille, prouvent la vitalité, la capacité de production, des agriculteurs et éleveurs de la région, la science productive dont ils sont empreints, leur énergie et leur amour du sol natal. Ce sont toutes ces vertus qui ont été mises en relief, hier, au cours du XXVe anniversaire du Syndical Agricole de l'arrondissement de Lille.

Ce sont aussi les résultats acquis par nos fermiers et nos éleveurs remarquables que tout à l'heure M. Hennessy viendra récompenser et encourager.

La troisième journée de cette exposition-concours a surtout été marquée, hier, en outre de la manifestation organisée à l'occasion du XXVe anniversaire du Syndicat Agricole de l'arrondissement de Lille, par l'intérêt que portaient les éleveurs aux concours laitier et beurrier qui, depuis vendredi, met en compétition la race flamande et la race hollandaise. Le résultat n'a pu encore être défini hier soir, mais on prévoit qu'au cours de la matinée de ce jour la vache « hollandaise » sera, dans les deux sections, proclamée « championne ».

D'autre part, et conformément au programme prévu, les jurys des deux races chevalines (trait du Nord et Boulonnais) continuèrent et terminèrent leurs opérations.

Le 25e Anniversaire du Syndicat Agricole de l'arrondissement de Lille

Le Syndicat agricole de l'arrondissement de Lille a fêté hier, en un banquet de quatre cents couverts donné dans le salle des fêtes de la Foire Commerciale, le 25e Anniversaire de sa fondation. A cette occasion, M. G. Potié, président fondateur du groupement avait réuni autour de lui de nombreuses personnalités politiques, administratives et agricoles.

Citons, entre toutes, MM. Langeron, Préfet du Nord ; Leroux, inspecteur général de d'Agriculture au Ministère ; H. de Pierre, inspecteur général des Haras ; A. Potié, Debierre, sénateurs du Nord ; Bechelet, sénateur du Pas-de-Calais ; Pierrin, sénateur de la Somme ; Dompsin, conseiller municipal, représentant la ville de Lille ; C. Destombes, trésorier du parti agraire ; Carlier Caffieri, Des Rotours, députés ; Demesmay, Guilbaut, Leriche, Sénéchal, conseillers généraux ; Florimond Desprez, président de la Société des Agriculteurs du Nord ; Merchier, secrétaire général ; J. Lefebvre, directeur des Services agricoles ; Colonel Cousin, le Comte d'Hespel, président de la Chambre d'Agriculture du Nord ; J. Petit, directeur des douanes ; Tavernier, directeur dee dépôts d'étalons de Compiègne ; Fournier, ingénienr en chef des Ponts et Chaussées ; Debroy, président de la Basse-Cour Familiale ; Moulinot, vice-président de la Confédération générale agricole ; Maize, doyen de la Faculté ; J. Dorchies, président du Syndicat des Maraîchers ; Malaquin, professeur à la Faculté de Lille ; Cerisier, chef de division à la Préfecture ; Staler, chef de Bureau ; Hardy, sous directeur des P. T. T. ; Debuchy, ancien président de la société ; Montsarrat, directeur honoraire des services vétérinaires ; Ries, directeur départemental du Nord ; A. Fauconnier, secrétaire général du Parti agrire ; Delepoulle, président de la Foire Commerciale ; Bouchery, commissaire général ; Dujardin, conseiller d'arrondissement ; Mac Riévart, secrétaire administratif à la Société des Agriculteurs, etc...

Les discours

A l'heure des toasts, de nombreuses allocutions sont prononcées.

M. G. POTIÉ, après avoir excusé les personnalités absentes, remercie ceux qui ont apporté leurs sympathies au Syndicat agricole de Lille. L'orateur retrace l'œuvre de son groupement et parle des services de crédit créés depuis 1914, services qui sont arrivés à faire 64 millions d'affaires en 1928, chiffre qui prouve assez la place importante, matérielle et morale, prise par le Syndicat qu'il est fier de présider.

A M. Potié, M. C. Destombes remet ensuite un magnifique objet d'art, offert par la Société.

M. Florimond DESPREZ, président des Agriculteurs du Nord, s'adresse d'abord aux membres du jury qui, avec dévouement et justice, accomplissent leurs fonctions. Il se félicite de l'étroite collaboration qui exista entre les deux groupements et, après avoir fait l'éloge de M. G. Potié, lève son verre à la prospérité du Syndicat de Lille, à la santé « des paysans, maîtres de la terre ».

C'est le tour de M. DOMPSIN, qui dit combien l'Administration municipale de Lille est heureuse d'aider, par l'octroi d'une plus forte subvention, cette grande et belle manifestation agricole régionale. « Lille est souvent choisie comme siège de Congrès et de manifestations corporatives ; c'est un honneur pour nous, ajoute M. Dompsin et cela prouve que la Capitale des Flandres est une sorte de trait d'union entre l'Industrie et l'Agriculture; or, nous n'oublions pas, à l'Administration municipale de Lille, qu'une agriculture prospère est un gage et un élément d'un mieux-être social, c'est pourquoi nous l'aimons et l'encourageons ».

M. LEROUX, inspecteur général au ministère de l'Agriculture, rend ensuite un solennel hommage à l'énergie et au dévouement de M. G. Potié, « qui incarne les grandes qualités du peysan du Nord ».

Après que M. BACHELET, sénateur du Pas-de-Calais, eut levé son verre à la prospérité du Syndicat, M. DES ROTOURS, député, très écouté par l'assemblée, et fréquemment applaudi, examine les moyens nécessaires qu'il faudrait employer pour protéger le cultivateur ; relèvement des droits de douane sur les blés, sucres et betteraves, diminution du tarif des transports, des droits à la consommation, etc.

M. Auguste POTIÉ, sénateur, fait l'historique de l'agriculture dans le Nord, des difficultés déjà rencontrées dans le passé, an temps des ruines de 1884-1888, des conseils d'union qu'il clamait partout et des résultats qu'ont obtenus les cultivateurs syndiqués, « les paysans français qui demandent au gouvernement les satisfactions légitimes auxquelles ils ont droit ».

M. LANGERON, préfet du Nord, termine la série des allocutions, salue l'union étroite qui existe entre le Syndicat de Lille et la Société des Agriculteurs du Nord, entre l'industrie du département et l'agriculture.

A M. G. Potié, à tous les groupements et cultivateurs du Nord, M. le Préfet assure son concours, ainsi que celui de son administration.

R. LUSSIEZ.

MM. **Fernand et Léon Lepeuple** invitent leur clientèle à venir visiter leur stand dans le hall de l'Horticulture. Elle y trouvera la collection des semences sélectionnées de la station de Bersée. MM. **F. et L. Lepeuple** invitent aussi les agriculteurs à venir dès fin juillet prochain voir les mêmes produits sur pied dans leurs champs d'expérience et de sélection généalogique.

Dans le stand de l'Horticulture, on remarque le stand de **MM. FOURNIER et A. HUGOO**, 11, avenue de Dunkerque, à LILLE, qui remportent deux médailles de vermeil de 1re classe pour leur belle exposition de bois de sapin, tuteurs, gaules, échelles, etc...

Les Etablissements de sélection de semences **Florimond Desprez, de Cappelle** (Nord), présentent au concours régional agricole du Nord dans un vaste stand, supérieurement agencé, leurs nombreuses variétés de blés, avoines, graines de betteraves, céréales diverses, etc..., qui ont toujours donné à la culture des résultats merveilleux. Aussi les succès de cette importante firme ne se comptent-ils plus.

Dans le stand de l'Horticulture, la **Maison DEVEUGLE** de Neuville-en-Farrain, présente une superbe serre démontable de 14 mètres de long sur 5 mètres de large. Cette construction, édifiée en quelques heures, a retenu l'attention des visiteurs, et son succès est confirmé par le grand nombre de ces modèles en service chez les horticulteurs de la région.

LE PALMARES

CONCOURS DE CHEVAUX DE TRAIT

— SUITE —

Première section A. — Quatrième catégorie. — Etalons âgés de 5 ans et plus, non tracés, petite taille : 1er prix, N° 52, « Albion », à M. Monaque Robert, à Marcy, par Homblières (Aisne) ; 2e prix, N° 56 « Drave », à Mme Vve Van Houteghem, à Curgies ; 2e prix, N° 236 « Boris », à M. Gabet François, à Inchy ; 3e prix, N° 53 « Amiral », à M. Roland Edmond, à Denain ; 3e prix, N° 51 « Napoléon », à M. Grard Léon, à Saint-Rémy-en-Chaussée.

Première section B. — Quatrième catégorie. — Etalons adultes, petite taille : 1er prix, 1.100 fr., N° 57 « Tournesol », à M. Gabet François, à Inchy ; 3e prix, 650 fr., N° 58 « Ayton », à M. Roland Edmond, à Denain.

Deuxième section A. — Quatrième catégorie. — Etalons non tracés âgés de 5 ans et plus, grande taille : 1er prix, N° 62 « Albion », à M. Gobet François, à Inchy ; 2e prix, n. 6, « Prince », à M. Monaque Robert, à Marcy, par Homblières (Aisne) ; 2e prix, N° 61, « Bertin », à M. Dutremée Emile, à Obrechies ; 3e prix, N° 54 « Kléber », à M. Edmond Roland, à Denain ; 3e prix, N° 65 « Lion », à M. Olimiez Auguste, à Hordain ; 4e prix, N° 43 « Armistice », à M. Bisiaux Paul, à Romeries.

Deuxième section B. — Quatrième catégorie. — Etalons tracés âgés de 5 ans et plus ; Prix unique : 1.100 francs : N° 66 « Sergent », à M. Lefebvre-Noizette à Escarmain.

Première section A. — Huitième catégorie : Juments poulinières non tracées de plus de 1 m. 60 de taille. — 1er prix : n. 125 « Valse », à M. Gabet François, à Inchy ; 2e prix : n. 130 « Babiole », à M. Lelen Prosper, à Tilloy-lez-Cambrai ; 3e prix, n. 124, « Mimie du Tordoir » à M. Delise Jean à Croix-Fonsomme (Aisne) ; 3e prix : n. 134 « Zita », à M. Roland Edmond, à Denain ; 3e prix : n. 128 « Jeanne », à M. Lambrecht Eugène, à Malplaquet (Bavai). ; 4e prix : n. 127 « Rosette » à M. Labeye Lucien à Saint-Simon (Aisne) ; 4e prix : n. 129 «Eglantine » à M. Leleu Prosper, à Tilloy-les-Cambrai ; 5e prix : n. 132 : « Caline » à M. Roland Edmond, à Denain.

Deuxième section A. — Huitième catégorie. Juments poulinières non tracées de plus de 1 m. 60 de taille. — 1er prix : n. 141 « Urticée », à M. Gabet François, à Inchy ; 2e prix n. 142 « Fleur » à M. Gabet François, à Inchy ; 2e prix : n. 115 « Louise » à M. Labeye Lucien, de Saint-Simon (Aisne) ; 3e prix : n. 150 « Gazette » à M. Roland Edmond à Denain ; 3e prix : n. 145 « Albionne » à M. Lelen à Tilloy-lez-Cambrai ; 4e prix : n. 140 « Flouve » à M. Gabet François à Inchy ; 4e prix : n. 147 « Bettina » à M. Roland Edmond à Denain ; 5e prix : n. 144 « Rosa » à M. Labeye Lucien à Saint-Simon (Aisne) ; 5e prix : n. 148 « Négresse » à M. Roland Ed. à Denain.

Section A. — Cinquième catégorie. — Pouliches non tracées âgées de 2 ans : 1er prix, M. Leleu, de Tilloy-lez-Cambrai ; 2e, M. Herbin Bailleul, à Bohain (Aisne) ; 2e, M. Lenglart, à Wattignies ; 3e, M. Roland, à Denain ; 3e, M. Delloye, à Lieu-Saint-Amand ; 3e, M. Delloye, à Lieu-Saint-Amand.

Prix supplémentaires. — M. Magnée, à Saint-Rémy-Chaussée ; Codron, à Pitgam ; Mahelle, à Hornaing.

Section B. — Cinquième catégorie. — Pouliches tracées âgées de 2 ans : 1ers prix, MM. Gabet François, à Inchy ; Lanthiez Robert, à Avesnes-le-Sec ; 2es prix, MM. Delise Jean, à Croix-Fonsomme (Aisne) ; Leleu, à Tilloy-lez-Cambrai ; 3es prix, MM. Maillard Gabriel, à Ecuelin ; Leleu Prosper, à Tilloy-lez-Cambrai ; 4e prix, M. Delise Jean, à Croix-Fonsomme.

Section A. — Sixième catégorie. — Pouliches non tracées âgées de 3 ans : 1er prix, M. Deglise Jean, à Croix-Fonsomme (Aisne) ; 2es, MM. Dayaine Paul, à Lecelles ; Lanthiez Robert, à Avesnes-le-Sec ; 3es MM. Rolond Edm., à Denain ; Delecroix Charles, à Wattrelos ; 4es, MM. Roland Edmond, à Denain ; le même.

Prix supplémentaire ; M. Bailly Delphin, à Saint-André.

Section B. — Sixième catégorie. — Pouliches tracées âgée de 3 ans : 1er prix, M. Leleu, à Tilloy-lez-Cambrai ; 2es, MM. Gabet, à Inchy ; Delise, à Croix-Fonsomme (Aisne) ; 3es, MM. Gabet, à Inchy ; Leleu, à Tilloy-lez-Cambrai ; 4es, MM. Delise, à Croix-Fonsomme (Aisne) ; Maillard Gabriel, à Ecuelin.

Première section A. — Septième catégorie : Juments non tracées âgées de 4 ans, petite taille : 1er prix, M. Leleu, à Tilloy-lez-Cambrai ; 2e, M. Magnée, à Saint-Rémy-Chaussée ; 3es, MM. Roland, à Denain ; Delise, à Croix-Fonsomme (Aisne) ; 4e, M. Codron, à Pitgam.

Deuxième section A. — Septième catégorie. — Juments non tracées âgées de 4 ans, grande taille : 1er prix, M. Roland, à Denain ; 2e, M. Van Neste-Dutboit, à Anstaing ; 3e, M. Delcroix, à Wattrelos.

Deuxième section B. — Septième catégorie. — Juments tracées âgées de 4 ans, grande taille : Prix unique, M. Maillard Gabriel, à Ecuelin.

Première section B. — Huitième catégorie. — Juments poulinières tracées âgées de 5 ans et plus, petite taille : 1er prix, M. Leleu, à Tilloy-lez-Cambrai ; 2e, M. Catteau, à Frelinghien ; 3e, M. Delise, à Croix-Fonsomme (Aisne) ; 4e, M. Gabet, à Inchy.

Deuxième section B. — Huitième catégorie. — Juments poulinières âgées de 5 ans et plus, grande taille : 1er prix, M. Gabet François, à Inchy ; 2e, M. Leleu Prosper, à Tilloy-lez-Cambrai.

Prix du championnat. — Etalons : M. Monaque, à Mary par Homblières (Aisne)

Jument ; M. François Gabet, à Inchy.

Prix de reproduction. — Etalons : 1re prime, M. François Gabet, à Inchy ; 2e, M. François Gabet, à Inchy.

Juments : 1re prime, M. Fr. Gabet, à Inchy ; 2e, M. Fr. Gabet, à Inchy.

Prix des lots. — 1re prime, M. Fr. Gabet, à Inchy ; 2e, M. P. Leleu, à Tilloy-lez-Cambrai ; 3e, M. Fr. Gabet, à Inchy ; 4e, M. Delise J., à Croix-Fonsomme (Aisne) ; 5e, M. Maillard G., à Ecuelin.

Prime supplémentaire : M. Delloye P., à Lieu-Saint-Amand.

CONCOURS DE CHEVAUX BOULONNAIS

Première section. — Première catégorie. — Etalons de 2 ans : 1re prime, M. De Lamarlière G., Wimille ; 2es, MM. Calais frères, Nielles-lez-Calais ; 3es et 4e, MM. Jobbin, Doudeville (Seine-Inférieure) ; Calais frères ; Nielles-lez-Calais.

Prix créé : M. Wattinne G., Héroville, par Le Parcq.

Deuxième section. — Première catégorie. — Etalons de 3 ans : 1re prime, Syndicat d'Audinghem (M. Albert Caron)) ; 2e, MM. Calais frères, Nielles-lez-Calais ; 3es, M. Georges De Lamarlière, Wimille ; MM. Jobbin, Doudeville (Seine-Inf.) ; 4es, M. Le Gentil Jacques, Vieil-Hesdin ; Syndicat de l'Arbret (M. Dalle Michel, Couturelle).

Troisième section. — Première catégorie : Etalons d'âge : 1re prime, Syndicat de Lumbres ; 2es, M. Clément Léon, Wierre-Effroy ; MM. Jobbin, Doudeville (Seine-Inf.) ; 3es, MM. Calais frères, Nielles-lez-Calais ; M. Mahieu-Delohen, Vittermesse ; MM. Calais frères, Nielles ; 4es, M. Jacques Le Gentil, Vieil-Hesdin ; Syndicat d'Elevage de Lumbres ; M. Debavelaere, Gravelines.

Prix de championnat : Syndicat d'élevage de Lumbres.

Quatrième section. — Deuxième catégorie. — Pouliches de 2 ans : 1re prime, M. Pierre Duytsche, Sangatte ; 2e, M. Fayeulle René, Belle-etHoullefort ; 3es, M. Bouclet Louis, Marquise; M. Trumet Philippe, Wailly-Beaucamp; 4es, M. Coustre Louis, Nouvelle-Eglise ; M. Mobailly-Breton, Coquelles.

Prix créé : M. Wattinne Georges, Héroville; M. Jules Verlingue, Beuvrequem, par Le Parcq ; M. Donjon de Saint-Martin, Lourches.

Cinquième section. — Deuxième catégorie. — Pouliches de 3 ans : 1re prime, MM. Calais frères, Nielles-lez-Calais ; 2e, M. Hazelard-Duchateau, Rinxent ; 3es, M. Quillet Albert, Arry (Somme) ; M. Corne Albert, Mouriez ; 4es, M. Dausque Elie, Offrethun ; M. Wattinne Georges, Héroville.

Prix créé. — M. Coustre Louis, Nouvelle-Eglise ; M. Legrand Raymond, Petite-Houvin; M. Debavelaere, Gravelines (Nord) ; M. Georges de Lamarlière, Wimille ; M. Dausque Elie, Offrethun.

Sixième section. — Deuxième catégorie. — Juments : 1re prime, M. Jules Verlingue, Beuvrequem ; 2es, M. Dausque Louis, Caffiers ; M. Corne Albert, Mouriez ; 3es, M. Verlingue Jules, Beuvrequem ; M. Debavelaere, Gravelines ; M. Mesmaecker Paul, Looberghe ; 4es, MM. Calais frères, Nielles-lez-Calais ; M. Wattinne Georges, Héroville ; M. Mobailly-Breton, Coquelles ; MM. Leblond frères, Conchil-le-Temple ; 5e, M. Mobailly-Breton, Coquelles.

Prix de championnat : M. Jules Verlingue, de Beuvrequem.

CONCOURS SPECIAL DE LA RACE BOVINE BLEUE DU NORD

Première Section. — Males. — Taureaux sans dents : Prix de championnat, MM. Gillard frères ; 1er prix, Mme Vve Georges Crapez, à Bavay ; 2e, M. Bassez Emile, à Jenlain ; 3e, M. Dubois Gaston, à Féron ; 4e, M. Senéchal Gustave, à Bermeries ; 5e, Mme Emile Dewez, à Ferrière-la-Petite ; p. s., MM. Legat Arsène, à Audignies ; Gillard frères, à Saultain ; Sénéchal Gustave.

Deuxième Section. — Mâles. — Taureenx de 4 dents au plus : 1er et 2e prix, non décernés ; 3e, M. Marchand Aubert, à Feignies.

Troisième Section. — Mâles. — Taureaux de plus de 4 dents : 1er prix, MM. Gillard frères, à Saultain ; 2e, Mme Vve Georges Crapez, à Bavay ; 3e, M. Jacmain Octave, à Taisnières-sur-Hon ; 4e, M. Dubois Gaston, à Féron ; p. s., M. Bassez Emile, à Jenlain.

CONCOURS DE LA RACE BOVINE FLAMANDE

Première Section. — Mâles. — Taureaux sans dents : Prix de championnat, M. Vaesken Marcel, à Coudekerque ; 1er prix, MM. Demate Léon, à Landreciets ; 2e, Vaesken Marcel, à Coudekerque-Village ; 3e, Jessenne Henri, à Beaudricourt, par Sus-Saint-Léger (P.-de-C.). ; 4e, Vanhersecke Joseph, à Quaëdypre ; 5e, Wirquin Gustave, à Saint-Folquin (Pas-de-Calais) ; 6e, Mme Derfever, à Muncq-Nieurlet (Pas-de-Calais) ; 7e, MM. Savary Louis, à Ambrines (Pas-deCalais) ; 8e, Paresys Gaston, à Quaëdypre ; 9e Coudeville René à Outkerque ; 10e, Vaesken René, à Wemaers-Capepl ; p. s., Mme Lefever.

Deuxième Section. — Mâles. — Taureaux de 4 dents au plus : 1er prix, MM. Vaesken Marcel, à Coudekerque-Village ; 2e, Lede Léon, à Gauchin-Verloingt (Pas-de-Calais) ; 3e, Minne René, à Cassel ; 4e, Cartignies Zulmar, à Landrecies ; 5e, Vanhersecke Daniel, à Nomain ; 6e, Delva, à Landrecies ; 7e, Jessenne Henri, à Beaudricourt (Pas-de-Calais ; 8e, Verreman Adrien, à Pitgam ; p. s., Trannin Noël, à Habarcq (Pas-de-Calais) ; Benit Jules fils, à Landrecies ; Meurant enott, à La Groise ; Penet Louis, à Héricourt (Pas-de-Calais) ; Wirquin Gustave, à Saint-Floquin (Pas-de-Calais).

Troisième Section. — Mâles. — Taureaux de plus de 4 dents. — 1er prix, Mme Vve Lefever, à Muncq-Nieurlet (Pas-de-Calais) ; 2e, MM. Savary, à Ambrines (Pas-de-Calais) ; 3e, Jessenne Charles, à Berlancourt (P.-d.-C.) ; 4e, Penet, à Héricourt (P.-d.-C.) ; 5e, Denise, à La Groise ; 6e, Trannin Noël, à Habarcq (P.-d.-C.), ; p. s., Wirquin, à Saint-Folquin (P.-d.-C.) ; Trannin.

Quatrième Section. — Femelles. — Génisses de 2 dents au plus : 1er prix, MM. Coudeville René, à Houtkerque ; 2e Lede, à Gauchin-Verloingt (P.-d.-C.). ; 3e, Beckandt, à Hoymille ; 4e, Mme Vve Lefever, à Muncq-Nieurlet (P.-d.-C). ; 5e, MM. Vaesken René, à Wemaers-Cappel ; 6e, Lede ; 7e, Pecqueur, à Audruicq (P.-d.-C.). ; 8e, Savary, à Ambrines (P.-d.-C.) ; 9e, Trannin, à Habarcq (P.-d.-C.).

CONCOURS SPECIAL DE LA RACE BOVINE HOLLANDAISE (PIE NOIRE)

Première Section. — Mâles. — Taureaux sans dents : Prix de championnat, M. Darthenay, à Forest ; 1er, prix, MM. Leduc Zénon à Quiévy ; 2e Darthenay à Forest ; 3e, Leduc Isaïe, à Quiévy ; 4e, Guilbert, à Loos ; 5e, Bachelet, à Aubigny-au-Bac.

Deuxième Section. — Mâles. — Taureaux de 4 dents au plus : 1er prix, MM. Darthenay, à Forest ; 2e, Mercier Jean, à Quiévy ; 3e, Darthenay ; 4e, Moreau, à Saint-Olle-lez-Cambrai ; 5e, Houzet, à Wattrelot ; 6e, Lebrun, à Lys-lez-Lannoy.

Troisième Section. — Mâles. — Taureaux depuis de 4 dents : 1er prix, MM. Moreau, à Saint-Olle ; 2e, Guilbert, à Loos ; 3e, Mercier Jean, à Quiévy ; 4e, Mercier Pierre, à Quiévy 5e, Dennetière, à Coutiches.

CONCOURS DES ANIMAUX DE BASSE-COUR

— SUITE —

PIGEONS. — Races françaises de ferme. — Mondain : 1er prix, M. Flipot, à Wattrelos ; M. H., Elevage de la Sablière. — Cauchois : 1er prix, M. Rosier-Hautson, à Lille. — Carneaux jaune : 1er prix, M. Journel Albert ; 2e, M. Rosler-Hautson ; 3e, M. Cuvelier. — Carneaux rouge : 1er prix, M. Journel ; 2e, M. Guislain ; 3e, M. Cuvelier.

Races étrangères de ferme. — Lynx de Pologne : 1er prix, M. Rosier-Hautson. — Renalsiene : 1er prix, le même ; 3e, Elevage de la Sablière. — Gazzi : 1er prix, M. Rosier-Hautson. — Autres races ; le même.

LAPINS. — Races françaises de ferme. — Blanc de Vendée : 1er prix, M. Duprez, à Bondues : 2e, M. Liétar, à Tourcoing. — Argentés de Champagne : 1er prix, M. Degruson ; 2e, M. Salomé, à Lille. — Chinchillas : 1er prix, M. Buissart, à Thumesnil ; 2e, M. Pardœn. — Géant des Flandres : 1er prix, M. Degruson ; 2e, M. Courmont, à Marquette-lez-Lille. — Autres races : 1er prix, Elevage de la Sablière ; 2e, M. Debon, à Lille ; 3e, M. Liétar.

Races étrangères de ferme. — Bleu de Bévernn : 1er prix, Elevage de la Sablière. — Autres races : 1er prix, M. Guislain ; 2e, M. Duprez ; 3e, M. Legrand, à Lille.

JURY. — MM. Detroy, 80, rue dn Pont du Lion d'Or, à Lille ; Huet Charles, 2, rue Jules-Gnesde, à Roubaix ; Dubus Paul, 4, rue de la Gere, à Pont-de-la-Deûle ; Demesie Gaston, 156, rue Blanchemaille, à Roubaix ; Nys Paul, 408, rue du Blanc-Seau, à Tourcoing ; Desreumeux Emile, 92, rue Franklin, à Roubaix ; Candelier Albert, 72, boulevard de Strasbourg, à Roubaix.

Le programme d'aujourd'hui

7 h. à 9 h. 30 : Opérations des Jurys de vaches laitières (5e et 6e sections). — 10 h. 30 : au Grand Théâtre Municipal de Lille, sous la présidence de M. le Ministre de l'Agriculture, distribution des récompenses du Concours de la prime d'honneur et des prix culturaux. — 12 h. 30 : dans l'enceinte du Concours, banquet officiel par souscription. — 15 h. 30 : Visite officielle du Concours. — 16 heures : dans l'enceinte dn concours, défilé et présentation des animaux primés : a) Chevaux ayant déjà pris par au défilé de la veille ; b) Les premiers prix, les prix d'ensemble et de bande des trois races bovines. — 14 à 18 heures : au terrain de la Société Hippique de Lille, Concours Hippique, sauts d'obstacles et concours de postières boulonnaises (attelages à quatre).

La critique de l'Exposition avicole

A propos du concours de volailles dont nous avons, en tant que rédacteur spécialisé du « Réveil du Nord », promis de continuer de donner notre impression, nous pouvons dire que, si ce concours ne présentait pas le nombre il avait au moins la qualité.

Les Bourbourgs. — Deux lots de mérite à peu près égaux ; c'est le lot de M. Follet N° 2, qui obtient le 1er prix pour les poules qui sont de bonne qualité et de même poids ; le 2e va au lot de M. Degruson.

Les Estaires. — Le n° 5 a trois lots ; c'est aussi M. Follet qui gagne le 1er prix, et d'accord avec les autres juges du concours avicole il lui est décerné le prix d'honneur. M. Degruson présenta un lot, N° 3, excellent, qui gagne le 2e prix ; le lot 4 présente un croisement avec Australope probablement dont le coq a tous les caractères.

Les Bresses. — C'est le N° 9, à M. Ducouroubie, qui gagne le 1er prix, lot homogène et d'une grande fraicheur. Le lot 7, à M. Delannoy-Roussel, gagne le 2e prix (volailles de qualité, meis défraichies).

Autres races françaises. — 10. Barbarie, peu intéressants ; 11. un trio de Gauloises : 1er prix à M. Van Geem. Ce lot est magnifique, le reflet métallique des plumes noires de la poitrine du coq tranche sur les couleurs rouge et doré du manteau qui lui done une toilette merveilleuse. Cette race, dont les premiers types furent présentés dans les concours il y a une quarantaine d'années par M. René Douai, à Le Quesnoy, qui les avait tiré d'une volaille des environs où on les voyait partout n'est pas appréciée. C'est pourtant l'utile joint à l'agréable. Il lui manque sans doute d'être née en Asie et d'être présentée en Angleterre pour faire fortune. Un lot de Boulonnaises dans la même catégorie gagne le 2e prix bien mérité.

RACES ETRANGERES DE FERME

Coucou de Malines. — Un lot, N° 12, à M. Duprez Marcel, gagne le 2e prix.

Langshans. — Deux lots présentés par M. Fromontel, un noir et un blanc, sont tous deux d'un grand mérite : 1er prix aux noirs, M. T. H, aux blancs.

Sussex. — 17. Herminé, à M. Cuvelier Robert aurait beaucoup gagné à être lavé ; il gagne le 2e prix. Le lot 18 même race, Miss Mille Fleurs n'est pas en bonne condition à cause de la saison ; il gagne M.T.H. C'est le numéro 19 Herminé qui gagne le 1er prix.

Wyandottes. — Quatre lots, trois de blancs, le 19 à M. Bastien, gagne le 2e prix, il est battu par le numéro 22, Doré, au dessin d'une rare perfection qui gagne le 1er prix. Ce lot magnifique est présenté par M. Guislain Fernand.

Leghorn. — Deux lots. Les numéros 23 et 24 tous deux de qualité ; 23 à M. Duprez Marcel, 2e prix. Oreillons du coq défraichis ; 24 à M. Cuvelier, 1er prix, patte de poules blanche, (saison de ponte), coq blanc dans la face.

Plymouth Rock. — Deux lots de grande qualité présentés par M. Lepoutre Louis, 25 et 26, le 25 1er prix, le 26 M.T.H.

Un parquet **Oies de Siam**, numéro 27 ce lot de M. Thisse est parfait ; il est arrivé après le passage du jury.

Canard d'Estaires. — Trois lots, à M. Bonnet 1er et 2e prix.

Pékin. — Un bon lot, 1er prix à M. Delannoy Roussel.

Coureurs indiens. — Quatre lots de blancs. Deux de fauve. C'est Mme Deladrière qui gagne le 1er prix avec le numéro 31 et M. Lepoutre avec le numéro 36, couleur fauve.

PIERRE DE LILLE.

A propos de la libération des soldats pères de famille

On a annoncé hier, sur la foi des documents parlementaires les plus officiels, que la Chambre avait adopté sans débat une proposition de loi du colonel Picot, tendant à renvoyer dans leurs foyers, après un an de service, les militaires actuellement sous les drapeaux, pères d'un ou de plusieurs enfants, et ceux appartenant à une famille d'au moins cinq enfants. Tel était bien, en effet, le libellé de la proposition du député de la Gironde. Mais la Commission de l'armée l'avait amputée de son deuxième paragraphe. Elle avait accepté le premier, qui ne visait que 1.100 soldats pères de famille, et repoussé le second, concernant les fils de famille nombreuse, lesquels sont près de 20.000. Mais, par un singulier oubli, elle ne modifia pas l'énoncé de la proposition. Les députés furent ainsi appelés à ratifier un texte fort différent de celui qu'ils croyaient voter, et les rédacteurs officiels de l'analytique furent, eux aussi, trompés.

De faux espoirs ont été ainsi donnés à 20.000 familles. Puisse cet incident inciter le Sénat à faire œuvre de plus de générosité que la Commission de la Chambre, et à ratifier le texte intégral du colonel Picot.

En tout cas, il serait bon que des mesures fussent prises pour éviter à l'avenir, le retour de pareilles erreurs.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Une affaire de vols en gare de Somain

Le sieur Jean-Baptiste Depinoy, demeurant à Fenain, avait dérobé à plusieurs reprises dans des wagons gerés sur une voie de triage à Somain, diverses marchandises : du sucre, du café, des liqueurs, notamment.

Depinoy avait revendu une partie de ces marchandises à un cabaretier de Douai, Moïse Bibloque.

A la suite de ces faits, le tribunal correctionnel condamna Depinoy à deux ans de prison et le receleur Bibloque à six mois de la même peine.

La Compagnie dn Nord, partie civile, obtint 2.000 francs de dommages-intérêts.

Sur appel des deux prévenus, l'affaire a été plaidée hier, samedi, devant la quatrième Chambre par Mes Blanc et Jardel, pour Dépinoy et Bibloque et par Me Deschodt, pour la Compagnie du Nord.

La Cour a confirmé la condamnation de Dépinoy et a élevé à un an de prison celle infligée à Bibloque, mais en lui accordant le sursis.

Vol à Isbergues

Pour vol d'une somme de 330 francs au préjudice d'un de ses camarades, l'Arabe Mohamed Trabicki, employé aux Aciéries de France à Isbergues, s'est entendu condamné à 8 mois de prison par la Cour d'Appel.

Rixe grave à Noyelles-sous-Lens

A la suite d'une discussion survenue au cabaret tenu à Noyelles-sous-Lens par Rudolf Hoysmann, entre le cabaretier et un consommateur Adolphe Rosenbrancq, 29 ans, mineur, ce dernier fut violemment frappé par son adversaire. Sérieusement blessé, Rosenbrancq dut interrompe son travail pendant deux mois.

Hozsmann fut condamné par le tribunal de Béthune à 25 francs d'amende et 3.000 fr. de dommages et intérêts.

En appel, hier, après plaidoiries, de Mes Jardel et Hennion la Cour

La Cour a mis l'affaire en délibéré.

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON CONSULTEZ LE
LE PLUS PRATIQUE — Couverture rouge
LE PLUS REPANDU DANS LA REGION DU NORD

Le drame de Lille

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Au cours d'une querelle, l'épouse infidèle quitta une première fois le domicile conjugal mais elle revint quelques jours après.

La séparation

Ne tenant aucun compte des reproches de son mari, Victorine Levêque continua sa vie dévergondée et elle prit pour amant un tout jeune homme, André Dusautoir, 23 ans, demeurant rue de Bône, 13, à Lille.

Dès qu'il eut connaissance de cette nouvelle liaison, Delaruelle, fit de violentes scènes à sa femme et le 13 mai dernier elle quittait à nouveau le domicile conjugal emmenant avec elle ses trois enfants pour une adresse inconnue.

Le mari alla habiter au n° 83 de ladite rue Balzac.

De cette nouvelle séparation Delaruelle conçut un chagrin d'autant plus vif qu'il ne pouvait plus voir ses enfants.

Le jeune amant

André Dusautoir, courtisait, paraît-il, assidûment la femme Delaruelle. Ce jeune homme ayant perdu sa mère, alors qu'il n'avait que quelques jours fut élevé par sa tante Mme Clémence Demeulenaere, 64 ans et ses oncles Edouard et Jean-Baptiste Demeulenaere, âgés de 70 et 50 ans, qui exploitent ensemble un petit commerce d'épiceries et légumes situé au n° 13 de la rue de Bône.

Avec son oncle Jean-Baptiste, André Dusautoir faisait le marché du matin et aidait ses tuteurs dans leur commerce.

A plusieurs reprises Delaruelle ayant rencontré Dusautoir lui demanda où se trouvaient ses enfants. Son rival lui aurait répondu chaque fois en ayant l'air de se moquer de lui.

Le drame

Il était environ 14 h. 15, André Dusautoir mettait en ordre le magasin, ses deux oncles se reposaient au premier étage et sa tante vaquait aux soins du ménage.

Soudain la porte s'ouvrit et dans l'encadrement le jeune épicier aperçut Delaruelle qui s'avançant vers le comptoir demanda une boite d'allumettes.

Puis à brûle pourpoint, il dit à Dusautoir : « Où sont mes enfants...? »

A cette question Dusautoir aurait à nouveau nargué le mari trompé.

« Tu ne veux pas me dire où sont mes enfants réplique-t-il ».

Joignant alors le geste à la parole, Delaruelle avança le bras droit qui tenait un paquet enveloppé dans un journal et qui dissimulait un couteau de tranchée de l'armée belge. Sans retirer l'arme du papier, il en porta un violent coup éventrant son rival. Ce drame n'ayant eut aucun témoin, le meurtrier partit sans être inquiété.

« Je suis poignardé ! »

Malgré sa terrible blessure, Dusautoir eut encore la force de se rendre au premier étage où il s'affaissa sur le plancher en s'écriant : « Je suis poignardé... »

MM. les docteurs Costemend et Baré appelés d'urgence au chevet de la victime, constatèrent que l'arme après avoir traversé les vêtements avait pénétré à 12 centimètres de profondeur et avait perforé le foie et l'estomac.

Ils ordonnèrent immédiatement le transport du blessé à l'Hôpital de la Charité où M. le docteur Coty, procéda aussitôt à l'opération de la laparatomie.

Le meurtrier se constitue prisonnier

M. Baumelou, commissaire de police du 6e arrondissement, informé de ce drame rapide se transporta aussitôt rue de Bône et informa M. le Procureur de la République.

Pendant ce temps Delaruelle se présentait au bureau de la sûreté et faisait à M. Coissard, chef de la sûreté la déclaration suivante ;

« Ma femme m'a abandonné au début de mai, pour suivre un certain André Dusautoir, qui demeure, 13, rue de Bône, chez son oncle épicier.

« A plusieurs reprises j'ai tenté de savoir où étaient ma femme et mes trois enfants. Mais un rival s'est moqué de moi.

» Aujourd'hui, je suis retourné rue de Bône à l'épicerie tenue par l'oncle de Dusautoir. J'ai vu André Dusautoir et j'ai de nouveau voulu savoir où étaient ma femme et mes enfants. Dusautoir m'a nargé et je lui ai porté alors un coup du poignard que je tenais. Il a reçu ce coup à l'abdomen et est tombé.

» Je viens me constituer prisonnier », termine Daniel Delaruelle.

Le Parquet sur les lieux

Avec la camionnette de la police, M. Coissard, conduisit Delaruelle rue de Bône, où au même instant arrivait le parquet de Lille, représenté par MM. Dardot, substitut du Procureur de la République ; Glorian, juge d'instruction, et Lebrun, greffier.

En présence du meurtrier, les magistrats procédèrent à la reconstitution du drame dans le magasin, tandis que dehors la pluie qui tombait à torrents n'empêchait pas les curieux de stationner.

Devant le juge d'instruction Delarouelle renouvela ses premières déclarations, disant que, s'il avait frappé son rival c'était parce que celui-ci s'obstinait à ne pas donner l'adresse de ses enfants.

Est-ce l'amour paternel ou la jalousie qui arma le bras du meurtrier ? C'est ce que l'enquête établira plus tard.

L'état de la victime est désespéré

Tandis que Delaruelle était conduit au commissariat du 6e arrondissement, le parquet se transportait à l'Hôpital de la Charité, mais devant l'état de Dusautoir les magistrats ne purent l'interroger.

D'après les docteurs qui le soignent, la blessure est extrêmement grave et on s'attend à une issue fatale.

Bizarre coïncidence

Daniel Delaruelle a passé la nuit au violon du 6e arrondissement. Il sera déféré au parquet ce matin.

L'épouse infidèle dont on ne connait pas l'adresse est recherchée pour être interrogée.

Ajoutons que, bizarre coïncidence, Delaruelle est le cousin de Jeanne Ponseele, la plongeuse qui fut mystérieusement assassinée dans la nuit du 11 au 12 mai 1923, rue Mercier, à Lille.

La mère de Delaruelle s'appelle également Jeanne Ponseele.

Le drame d'hier qui s'est justement déroulé à peu de distance de la rue où fut tuée la plongeuse lilloise, a produit une profonde émotion tant dans le quartier de Wazemmes qu'au faubourg du Sud où le meurtrier et sa victime étaient très connus.

G. DESPLANQUE.

FEUILLETON DU 9 JUIN 1929. — N° 1

le Réprouvé

GRAND ROMAN D'AMOUR PAR Jean Petithuguenin

CHAPITRE PREMIER

UNE PASSION

Jean de Saint-Riquier contemplait, songeur, le spectacle grandiose qui s'offrait à sa vue.

A ses pieds, au bas d'une falaise à pic, le gave de Pau roulait des eaux violettes tachées d'écume blanche. Les flancs de la gorge profonde étaient tapissés de verdure, mais, çà et là, on apercevait la roche nue, rose ou bistre selon qu'elle était éclairée par le soleil ou plongée dans l'ombre. Au loin, par-dessus les coteaux qui enserraient la vallée, les hautes cimes des Pyrénées se dressaient, nuancées de mauve. Le matin était clair, le printemps parait la nature.

A quelque distance, le point de St-Sauveur enjambait la gorge, du cintre hardi de son arche haute et qui semblait fragile. De loin, Jean distinguait, au milieu, le grouillement d'un troupeau de moutons que son pâtre menait vers les estives.

Il se détourna et gravit, derrière un bouquet de chênes, un sentier qui le conduisit au faîte d'un mamelon rocailleux.

De là, il n'apercevait plus le Gave, dont le mugissement sourd parvenait encore à ses oreilles. Mais, tourné vers l'ouest, il voyait à sa droite, dans un parc planté de vieux arbres, le château d'Estou, résidence de sa famille depuis plusieurs générations, et à sa gauche, à demi masquée par un rideau de peupliers, la ferme de Poussègre, qui dépendait du château. Quelques toits et un clocher révélaient l'emplacement du village.

Jean avait vingt-cinq ans. La jeunesse et aussi l'amour (car il aimait) lui embellissaient la vie. Ce n'était pas sans raison que ses regards, dédaignant la haute silhouette du château encadré de tours, s'attardaient sur les bâtiments trapus de la ferme. Pouvait-il, de l'endroit où il était, voir les gens aller et venir autour de la maison ? Non. Mais son imagination les luire présentait. Elle évoquait Alice Chavanne, la petite-fille du métayer, le vieil Ambroise. Alice avait vingt ans. Ses parents étaient morts, elle n'avait plus que son grand-père, impotent et presque aveugle, qu'elle suppléait dans la direction de la ferme.

Jean admirait cette jeune fille, qui faisait preuve de tant de courage et d'intelligence. Elle était jolie ; son éducation, son instruction la rendaient digne d'un Saint-Rinquier. C'est du moins ce que pensait Jean et, trop noble cœur pour essayer de la séduire, il avait résolu de l'épouser.

Il en avait parlé à Alice, qui s'était montrée épouvantée. Certes, elle se sentait flattée d'être recherchée en mariage par le fils de ses maîtres. Et pouvait-elle demeurer insensible à l'amour d'un jeune homme beau, enthousiaste, distingué, élégent ? Mais elle avait fait l'expérience du malheur, elle savait qu'il ne faut pas se hâter d'espérer et elle connaissait assez les parents de Jean pour être certaine qu'ils s'opposeraient à une telle union, considérée par eux comme une mésalliance.

— Vous me faites beaucoup d'honneur, disait-elle au jeune homme, mais je ne suis pas une femme pour vous. Pour mon repos comme pour le vôtre, je vous en prie, chassez-moi de votre pensée.

Jean l'avait connue toute petite. Elle avait souvent partagé ses jeux.

— Comment ferai-je pour ne plus penser à toi ? répondait-il. Non ; je t'aime, et à moins que je ne te sois antipathique, je veux que tu sois ma femme.

— Je ne mentirai pas. J'aurais été la plus heureuse des créatures s'il m'avait été permis de vous appartenir. Mais je sais trop bien que votre père ne m'acceptera jamais pour bru.

— Je me passerai, s'il le faut, de son consentement.

Alice recommandait à Jean la patience.

— Ne heurtez pas de front M. de Saint-Riquier. Il est impérieux, emporté ; je crains pour vous les conséquences de sa colère.

Jean n'était pas disposé à entendre de tels conseils de prudence. Il était volontaire, lui aussi, et capable d'opposer à l'humeur violente de son père une obstination irréductible.

Jeune et beau, riche, ayant tout ce qu'il fallait pour vivre libre et heureux, il aspirait avec ivresse en ce matin de printemps l'air pu de la montage. L'amour, en l'exaltant, rendait plus admirable à ses yeux le site superbe qui servait de cadre à son idylle. Par delà les prairies et les champs de maïs, les bosquets de chênes, les rideaux de peupliers, les ondulations des Pyrénées s'étageaient jusqu'à l'horizon. Lee hautes pentes vêtues de pins rouges étalent dominées par des cimes tachées de neige. En face, les tours à poivrières du château d'Estou se dressait derrière une immense pelouse environnée de hêtres majestueux. Et un peu plus bas, vers le hameau, le joli presbytère, ancienne dépendance du château, reposait dans un coin de verdure.

Un paradis terrestre, où Eve habitait sous les traits d'Alice Chavanne !

Haussant sa taille vigoureuse, Jean se mit résolument en marche vers le château.

Aujourd'hui il parlerait, il avait trop longtemps hésité, guettant l'occasion d'une heure de confiance. Cette heure ne viendrait jamais, car, entre le père et le fils, s'il y avait de l'affection, de la sollicitude partielle d'une part, du respect filial de l'autre, il n'y avait point d'abandon, point de cette tendresse qui rapproche les âmes, facilite les aveux, appelle le pardon, prépare les consentements. Quand M. de St-Riquier avait exprimé sa volonté, Jean n'avait d'autre alternative que de se soumettre ou de se révolter. Il ne devait pas espérer de le faire changer d'avis, encore moins de le fléchir.

Toutefois, il ne lui était pas impossible d'obtenir quelques concessions en s'adressant d'abord à sa mère et en la priant d'intercéder pour lui.

Car Mme de Saint-Riquier, toute douceur, toute finesse, était l'opposé même de son mari, devant le caractère indomptable duquel elle avait toujours plié. Son existence conjugale avait été une longue abnégation et le jour où son fils, parvenu à l'âge d'homme, avait à son tour manifesté la force de sa volonté, elle avait assisté avec angoisse au choc de deux caractères trop entiers pour s'accorder.

Alors elle était devenue diplomate ; tantôt usant de son ascendant maternel, que sa tendresse rendait plus efficace, elle persuadait à son fils de ne pas s'obstiner dans une exigence maladroite ; tantôt elle plaidait auprès de son mari la cause d'un enfant qui ne supportait pas avec patience l'autorité paternelle. Et, à force d'adresse, de psychologie, elle faisait le plus souvent régner l'harmonie entre deux hommes qui, sans elle, se seraient à tout propos déclaré la guerre.

Elle avait d'ailleurs pour allié l'abbé Gildaz, curé d'Estou, qui l'avait aidé en maintes circonstances à calmer les révoltes de Jean ou à vaincre les résistances de M. de Saint-Riquier.

Donc, lorsque Jean se dirigeait d'un pas résolu vers le château, c'était à sa mère qu'il songeait d'abord à faire l'aveu de son amour pour Alice Chavanne.

Comme il approchait la grille du parc, il rencontra le berger Grégoire, qui rentrait à la ferme. C'était un montagnard aux yeux vifs et intelligents, à la barbe brune, en broussaille, mêlée de poils blancs, au visage parcheminé et sillonné de rides ; un vieil ami pour Jean. Que de fois celui-ci, encore enfant, l'avait accompagné dans la montagne ! Grégoire enseignait à son petit camarade les enchantements de ce monde sauvage, grandiose et rude, le peuplait pour lui de fantômes merveilleux, par la force de son imagination naïve. Connaissant la sévérité du châtelain, il s'était fait le complice de Jean dans plus d'une escapade.

— Eh bien, Grégoire, quand dois-tu monter aux estives ? demanda le jeune homme en serrant la main du berger.

— Pas avant la semaine prochaine, monsieur Jean. Je ne pars qu'avec le second troupeau.

— J'irai te voir là-haut quand tu y seras et m'arrangerai pour y passer deux ou trois jours avec toi. Tu me donneras l'hospitalité dans ton orry.

— Soit ! Je me mets en route mardi ou mercredi. Montez avec moi. Je pense que ça ne vous fera pas de mal de vous changer un peu les idées, répliqua le berger en clignant malicieusement les yeux.

— Eh, dit Jean en riant, je t'accompagnerai volontiers ; mais pourquoi, diable ! penses-tu que j'ai besoin de me changer les idées ?

— Je ne suis pas aveugle, et je vois que vous allez trop souvent à la ferme. Croyez-moi, monsieur Jean, il ne peut rien sortir de bon de ces visites.

— Tu te tourmentes à tort, Grégoire. Tu verras que cela s'arrangera très bien pour le bonheur de tout le monde.

— Je le souhaite, mais j'ai peur que vous ne vous fassiez des illusions.

(A suivre.)